

ACTION URGENTE

CHINE. UN RÉSIDENT DE MACAO EXÉCUTÉ

Les proches de Lau Fat-wai ont informé que cet homme a été exécuté fin février dernier après que la Cour populaire suprême a confirmé la sentence prononcée à son encontre.

Lau Fat-wai résidait à Macao, une région administrative spéciale partiellement autonome de la Chine. Il avait été arrêté en Chine continentale en avril 2006, accusé d'avoir transporté et fabriqué des drogues, et d'avoir vendu du matériel destiné à la fabrication de stupéfiants. Il avait été condamné à mort par le tribunal populaire intermédiaire de Ganzhou (sud-est de la Chine) le 16 mars 2009.

Le tribunal populaire supérieur de la province du Guangdong a confirmé ce verdict le 28 septembre 2011. L'affaire a ensuite été transmise à la Cour populaire suprême pour révision et approbation. En effet, cette juridiction a le pouvoir de confirmer une condamnation à mort ou de renvoyer l'affaire pour être rejugée. Elle peut également modifier la sentence depuis janvier 2013, période à laquelle le Code de procédure pénale a été révisé. La législation chinoise ne prévoit aucune procédure permettant à un condamné à mort de solliciter une mesure de grâce ou une commutation de sa sentence.

En Chine, la peine de mort est applicable à au moins 55 infractions, y compris certaines n'impliquant aucune violence, comme celles liées à la législation sur les stupéfiants. Les statistiques concernant la peine de mort sont un secret d'État mais Amnesty International pense que la Chine exécute chaque année des milliers de personnes et certainement plus que tous les autres pays réunis.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 10/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/003/2012/fr>.

Nom : Lau Fat-wai
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 10/12, ASA 17/026/2013, 22 juillet 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

